



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les points de vente du commerce de détail

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête ponctuelle (tous les 5 ans environ)

Demandeurs : Insee – Direction des statistiques d'entreprises, département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les points de vente du commerce de détail.

Des enquêtes sur les points de vente sont menées régulièrement depuis 1984, pour mieux connaître le tissu commercial. La dernière a été réalisée en 2010 sur l'exercice 2009. Cette enquête a permis de collecter l'information nécessaire au calcul de ratios tels que le chiffre d'affaires par mètre carré ou par personne employée, en fonction de caractéristiques d'activité, de surface de magasin ou de localisation et – particularité de l'édition 2009 –, d'appartenance à un réseau d'enseignes. Toutefois, elle n'a pas permis d'identifier les magasins appartenant à un réseau en fonction du type de réseau (intégré, franchisé ou adhérent à un groupement coopératif). De plus certains utilisateurs ont déploré de ne pouvoir obtenir de résultats au niveau des grandes régions.

Les points de vente, lieux où se rencontrent l'offre et la demande et où se nouent les transactions commerciales, sont au cœur de l'activité de la distribution. Il apparaît essentiel aux différents analystes ou acteurs du commerce, professionnels, économistes, bureaux d'études, collectivités locales, de disposer d'éléments décrivant l'appareil commercial, susceptibles d'expliquer la performance des magasins. Dans le tertiaire en particulier, et notamment dans les secteurs du commerce de détail, il existe par ailleurs une demande forte d'étudier les performances des points de vente appartenant à un réseau, comparativement aux autres et de connaître leurs parts de marché.

L'enquête menée en 2015 visera ainsi à collecter le Siret, l'adresse, le chiffre d'affaires, les effectifs (personnes occupées), la surface du point de vente, l'enseigne et la nature d'un lien éventuel avec un réseau (type de contrat avec la tête de réseau). Elle complète l'enquête sectorielle annuelle qui ne fournit des informations qu'au niveau des entreprises.

L'enquête portera sur un échantillon d'environ 10 000 à 13 000 entreprises (unités légales) en France métropolitaine et DOM, appartenant aux secteurs de l'artisanat commercial et du commerce de détail en magasin. La collecte s'effectuera par internet avec possibilité de répondre par voie postale.

Un comité de concertation réunit des professionnels, universitaires, chercheurs et membres de bureaux d'études impliqués dans des travaux sur le tissu commercial et l'organisation du commerce en réseau.

Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme d'un 4 pages (*Insee Première*) et d'un document plus complet (*Insee Résultats*).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.